



Bordeaux, le 8 mai 2020

Coronavirus : point de situation

Le risque sanitaire est toujours présent en Nouvelle-Aquitaine : restons vigilants !

Dans son [point épidémiologique hebdomadaire](#), Santé publique France Nouvelle-Aquitaine indique que, au vu des indicateurs de surveillance toujours à la baisse cette semaine, la première phase de déconfinement annoncé pour le 11 mai est possible.

Cela ne signifie pas pour autant la fin de la menace, bien au contraire. Le Covid-19 est toujours présent sur notre territoire, une grande partie de la population reste susceptible de contracter la maladie.

Cela implique que **nous devons tous être responsables dans nos comportements quotidiens**. Il faut impérativement **poursuivre la bonne application des gestes barrières et de distanciation physique, le port du masque** qui va s'imposer dans certaines situations..., et les intégrer dans notre vie quotidienne. **Seule une vigilance collective permettra d'assurer le bon déroulement de cette nouvelle phase.**



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Une nouvelle organisation pour limiter la circulation du virus dans les semaines à venir

Le déconfinement va entraîner de façon mécanique une hausse des contacts au sein de la population et donc une hausse de la transmission du virus. Afin d'éviter une reprise de l'épidémie et un phénomène de deuxième vague, l'action de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien avec tous les acteurs de santé*, vise à casser les chaînes de transmissions par **l'identification des cas, le dépistage des personnes contacts et l'isolement des cas confirmés et de leurs contacts à risque.**

► Tester

Des tests systématiques pour les personnes malades et leurs contacts

La sortie du confinement s'accompagnera d'une augmentation massive des tests de dépistage pour toutes les personnes qui présenteraient des symptômes et toutes celles qui auraient été en contact avec des personnes malades. Ces tests diagnostiques virologiques (RT-PCR) permettent de détecter la présence du virus via un prélèvement par voie nasale.

Un test réalisé sur prescription médicale par un professionnel de santé

La réalisation d'un test se fait uniquement sur prescription. Au plan médical, ces tests ne présentent pas d'intérêt préventif en l'absence de symptôme ou sans contact avec une personne malade. Les tests pourront être faits dans les laboratoires privés ou par les laboratoires hospitaliers et seront pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

De fortes capacités de tests en région Nouvelle-Aquitaine

Un travail important a été réalisé ces dernières semaines par les délégations départementales de l'ARS, pour renforcer la capacité de dépistage dans chaque département. **Dès le 11 mai, la Nouvelle-Aquitaine sera en capacité de réaliser 11 000 tests par jour.** Des laboratoires proposeront des sites de dépistage fixes. Plusieurs dizaines d'équipes mobiles opérationnelles permettront d'assurer la réalisation de dépistages au sein de cas groupés (EHPAD, écoles, etc).

Les cartes des sites de prélèvements et des équipes mobiles sont en ligne sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (ces données sont évolutives) : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-tests-laboratoires-ouverts-au-public-realissant-des-prelevements-0>

► Tracer

Dès lors qu'une personne sera identifiée comme porteur du Covid-19, un travail d'identification des cas contacts de cette personne sera engagé. L'identification de ces cas contacts sera assurée par :

- **Les professionnels de santé libéraux** (notamment les généralistes et infirmiers) mobilisés en première ligne pour l'identification des cas contacts dans la cellule familiale, mais également les établissements de santé,
- **L'Assurance maladie**, dont les équipes assurent la recherche des cas contacts dans la cellule familiale, si le médecin n'a pas pu le faire, et des cas contacts au-delà de la cellule familiale,
- **L'ARS Nouvelle-Aquitaine** assurera la gestion des chaînes de contamination complexes : patients testés positifs résidant dans des foyers, établissements médico-sociaux, écoles, débuts de cas groupés, etc.

► Isoler

Pour casser les chaînes de transmission, il est important d'isoler au plus vite les porteurs du virus et leurs cas contact. Dès les premiers symptômes, le patient concerné sera invité à consulter, réaliser un test de dépistage sur prescription médicale et à s'isoler dans l'attente des résultats.

Toute personne porteuse du Covid-19 sera invitée à un isolement strict. De même, les cas contact de cette personne seront invités à une période de quatorzaine. L'isolement ou la quatorzaine se font au domicile des personnes, sauf pour celles qui souhaitent le faire dans un lieu d'hébergement dédié (par exemple, si une personne du foyer présente des risques aggravés au titre du Covid-19). Dans ce cas, un hébergement pourra être proposé par les préfetures.

Les personnes malades font l'objet d'un suivi médical par leur médecin ou l'équipe hospitalière qui les ont pris en charge. L'ARS Nouvelle-Aquitaine est chargée d'un suivi régulier des malades en isolement et des personnes contacts mises en quatorzaine. Un suivi social sera également organisé par les préfetures pour les personnes le nécessitant.

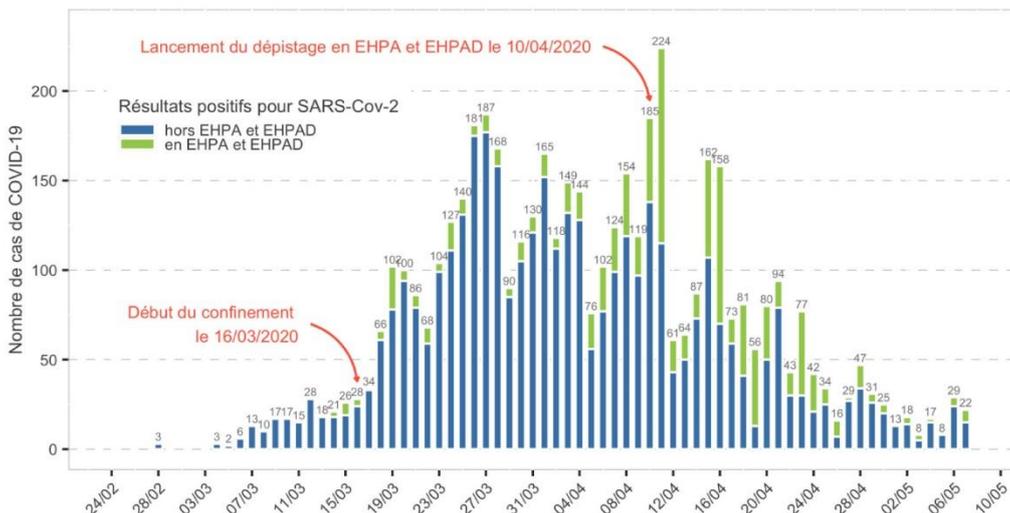
** Professionnels de santé, établissements de santé (publics et privés), laboratoires (publics et privés), Assurance maladie, Préfetures de département, Collectivités, etc.*

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **22 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 7 mai, ce qui porte le total à 4 842** depuis le début de l'épidémie (11 doublons ont été supprimés pour la journée du 6 mai).

Figure 1 | Nombre de cas de COVID-19 diagnostiqués par jour en Nouvelle-Aquitaine au 07 mai 2020 (N = 4842)

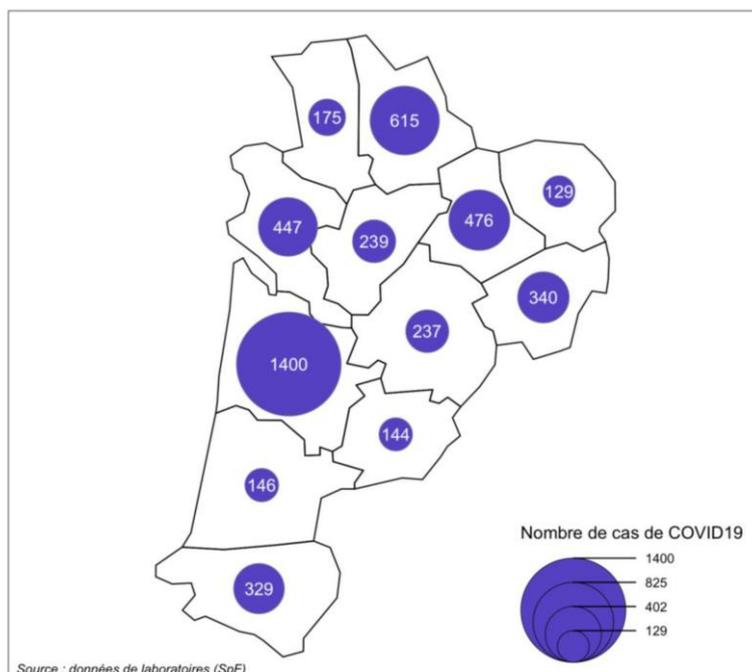


Pour rappel :

- Ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.
- Les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.

Depuis le 10 avril, un dépistage systématique dans les EHPAD ayant identifié au moins un cas confirmé de Covid-19, parmi les résidents ou le personnel, a été initiée dans l'ensemble de la région. (Source : Santé publique France)

| Nombre de cas de COVID-19 par département en Nouvelle-Aquitaine au 07 mai 2020



>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **499 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (- 22 par rapport à la veille)
- **84 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (- 1 par rapport à la veille)
- **1 618 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+ 29 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 348 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+ 1 par rapport à la veille)

(1) Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 08/05 à 14h

Tableau 1 | Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 08 mai 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
TOTAL	499	84	1618	348
DEPARTEMENTS¹				
Charente (16)	3 (1%)	1 (1%)	43 (3%)	12 (3%)
Charente-Maritime (17)	49 (10%)	8 (10%)	106 (7%)	44 (13%)
Corrèze (19)	64 (13%)	8 (10%)	85 (5%)	30 (9%)
Creuse (23)	17 (3%)	8 (10%)	41 (3%)	5 (1%)
Dordogne (24)	25 (5%)	1 (1%)	65 (4%)	10 (3%)
Gironde (33)	190 (38%)	37 (44%)	724 (45%)	127 (36%)
Landes (40)	17 (3%)	3 (4%)	58 (4%)	10 (3%)
Lot-et-Garonne (47)	22 (4%)	2 (2%)	56 (3%)	8 (2%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	36 (7%)	3 (4%)	182 (11%)	25 (7%)
Deux-Sèvres (79)	13 (3%)	2 (2%)	49 (3%)	19 (5%)
Vienne (86)	28 (6%)	5 (6%)	111 (7%)	34 (10%)
Haute-Vienne (87)	35 (7%)	6 (7%)	98 (6%)	24 (7%)

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

Tableau 2 | Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpa et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 08 mai 2020 à 9h

	Données en Ehpa par département												Total régional Ehpa	Total régional autres EMS	Total régional tous étabts
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87			
Nombre de signalements ¹	28	43	13	26	23	93	16	16	55	39	20	12	384	156	540
Nombre de cas Covid-19 total ^{2,4}	35	167	19	41	81	522	11	31	211	64	153	168	1503	236	1739
-dont nb de cas confirmés	29	62	4	18	38	206	6	5	95	20	110	101	694	83	777
-dont nb de cas possibles	6	105	15	23	43	316	5	26	116	44	43	67	809	153	962
Nombre de décès résidents dans l'établissement ^{3,4}	10	7	0	6	10	35	1	3	19	0	19	14	124	0	124
Nombre de décès résidents à l'hôpital ^{3,4}	0	11	1	1	1	38	0	0	7	4	9	7	79	1	80

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

Les chiffres collectés dans le tableau de Santé publique France sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 8 mai 2020 à 9h.

Il est question de signalements pouvant émaner de structures ayant déjà fait des signalements ou même ayant clôturé des situations (cas suspects testés négatifs ou retour à la normale dans l'EHPAD).

L'ARS Nouvelle-Aquitaine procède à une vérification de ces données, en lien avec les établissements. Sont ainsi identifiés dans cette base de données :

- les signalements en doublon,
- les cas suspects testés négatifs,

- les situations revenues à la normale.

Au total, 375 EHPAD ont été concernés par un cas confirmé ou suspect de Covid-19 depuis le début de l'épidémie.

En isolant les signalements clos (tests négatifs ou retour à la normale dans l'établissement), il est établi qu'au **8 mai, 128 EHPAD sont actuellement concernés par une situation de Covid-19 confirmée ou suspecte parmi des résidents ou le personnel, soit 14,2 % des EHPAD de notre région** (898 EHPAD en Nouvelle-Aquitaine).

- Parmi les signalements, **1 503 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (- 19 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **124 sont décédés au sein des établissements** (+ 1 par rapport à la veille suite à un ajustement de saisie de la part d'un établissement des Deux-Sèvres) et **79 sont décédés à l'hôpital** (+ 2 par rapport à la veille) - Ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » dans le tableau des données hospitalières SI-VIC).

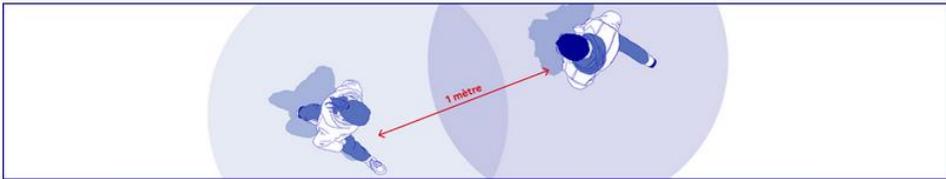
Pour rappel, dans le cadre de la doctrine du dépistage systématisé en EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine le déclenche dès qu'un premier cas est confirmé chez un résident ou un membre du personnel. L'ensemble des résidents et du personnel de l'EHPAD sont alors dépistés.

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter

	Lavez-vous très régulièrement les mains		Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
	Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir		Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :

0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19

ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr